
COMMUNICATION À DESTINATION DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DES ARTS

Suite au **départ de Anne-Catherine Lacroix** vers d'autres horizons, l'association ne sera malheureusement plus en mesure de fournir une aide juridique individualisée et collective sur la matière spécifique du statut de travailleuse et travailleur des arts à partir du **28 mai** prochain. La **ligne téléphonique** qui vous était dédiée sera également **fermée** à partir du mardi 27 mai à midi.

Pour toute question liée au travail salarié, l'incapacité de travail, le régime général du chômage, les allocations familiales, etc., le service emploi-sécurité sociale continue de vous répondre. **Permanences juridiques**

Nous comprenons l'inquiétude que cela peut occasionner de votre côté, surtout en cette période qui annonce prochainement le renouvellement de l'allocation de travail des arts. **Nous ne vous laissons cependant pas sans conseils et informations sur cette matière.**

-  La **brochure complète et à jour** sur l'allocation de travail des arts est toujours téléchargeable sur notre site
-  Pour toute question liée à l'attestation de travail des arts et pour laquelle vous ne trouveriez pas de réponse dans notre document, c'est la **commission du travail des arts** qui doit être votre interlocuteur. L'Atelier des droits sociaux n'a, en outre, jamais fait d'accompagnement administratif pour les dossiers d'attestation.
-  Vos **syndicats**, vos **organismes de paiement** (Capac ou caisse du syndicat) peuvent également vous renseigner. Vos **fédérations professionnelles** sont également une ressource utile.
-  L'**ONEM** dispose de son côté de feuilles infos sur le sujet. Vous trouvez aussi sur son site les formulaires dont vous avez besoin. Pour remplir ces formulaires, vous pouvez vous faire aider par votre organisme de paiement.
-  Pour vous aider dans le décompte de vos jours de travail pour l'accès ou le renouvellement de l'allocation, pour anticiper d'éventuels jours non-indemnisables, n'oubliez pas que la **plateforme numérique de l'asbl dockers** vous est également disponible et à jour. Des publications et une FAQ sont aussi à votre disposition sur leur site.

Quelques liens utiles :

- 📌 La brochure de L'Atelier Des Droits Sociaux
- 📌 La check-list et le memo "renouvellement" et C181
- 📌 Le manuel de la commission du travail des arts
- 📌 L'aide au plan de carrière rédigé par la commission du travail des arts (pour l'attestation starter)
- 📌 Le lien contact de la commission du travail des arts
- 📌 La feuille info de l'ONEM sur l'allocation de travail des arts (ouverture du droit, renouvellement, etc.)
- 📌 Le formulaire C181 de l'ONEM et les explications qui l'accompagnent (à utiliser dans le cas d'une demande d'allocation, du renouvellement, de la déclaration d'une activité accessoire ...)
- 📌 Le formulaire C188.2 de l'ONEM et les explications qui l'accompagnent (à utiliser dans le cadre des jours non-indemnisables)
- 📌 La plateforme numérique de Dockers asbl (inscription gratuite)
- 📌 La FAQ de Dockers asbl

Bonnes démarches, bonne continuation et si vous avez des questions concernant les matières de l'aide sociale, du droit du bail, du droit du travail salarié ou de votre sécurité sociale (hors régime spécifique du travail des arts), n'oubliez pas, l'association reste à votre disposition dans le cadre de l'aide juridique de première ligne.

